



2023 / 33

LE VERNET STE MARGUERITE

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 063-216304493-20230918-DB_2023_33-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023 / 33

Nombre de Conseillers :

- | | |
|-----------------|----|
| - En exercice : | 10 |
| - Présents : | 8 |
| - Votants : | 8 |

LE 15 SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT-TROIS

Le Conseil municipal de : LE VERNET STE MARGUERITE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DABERT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : **8 Septembre 2023**

Présents : Laurent DABERT, Maire ; Laura BRONNIMANN, Jean-Baptiste BELLOT, Adjointes ; Marie-France GUIEZE, Jérémie MAISONROUGE, Franck DACKO, Christophe GOMINARD et Elisabeth CHAUBY.

Absent représenté :

Absents : Sandrine BERGOGNE et Bernard VANTALON.

Mme Marie-France GUIEZE a été élue secrétaire.

Objet : Approbation du résultat de l'enquête publique du zonage d'assainissement

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

CONSIDERANT que le choix du zonage des eaux usées et pluviales a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants ;

CONSIDERANT que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé ;

CONSIDERANT qu'au terme des articles R 2224-8 et R 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE a, par délibération du 3 juin 2022, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées et des eaux pluviales ;

L'organisation du zonage d'assainissement soumis à enquête publique proposait, au vu des résultats de l'étude, l'organisation suivante :

- Saignes : déclassement en assainissement individuel
- Fontmarcel : déclassement en assainissement individuel
- Ludières : déclassement en assainissement individuel

L'enquête publique s'est déroulée du 05 juin au 19 juin 2023 inclus, soit sur une durée de deux semaines.

Le Commissaire Enquêteur a, en date du 11 juillet 2023, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'APPROUVER** les plans de zonage d'assainissement collectif et non collectif tels qu'ils sont annexés au dossier.
2. **D'INFORMER** que conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, un affichage aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.
3. **D'INFORMER** que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public
- à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- à la Préfecture
4. **DE DONNER POUVOIR** au Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
5. **DE DIRE** que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 18 septembre 2023

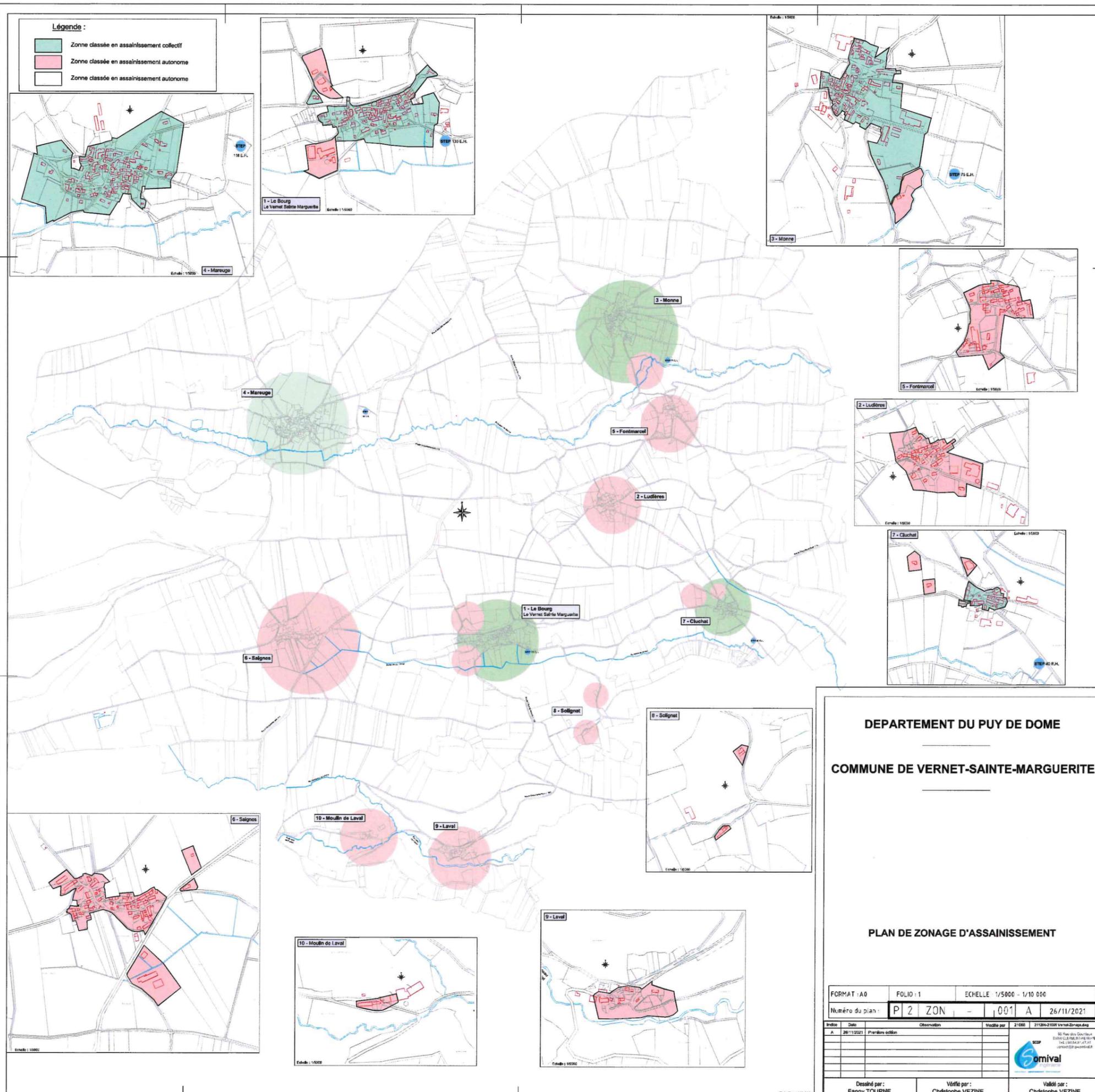
- POUR :	8
- CONTRE :	0
- ABSTENTIONS :	0

Pour copie conforme,
En Mairie, le 18 septembre 2023

Le Maire,

Laurent DABERT





Légende :
 [Green Box] Zone classée en assainissement collectif
 [Red Box] Zone classée en assainissement autonome
 [White Box] Zone classée en assainissement autonome

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE DE VERNET-SAINTE-MARGUERITE

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

FORMAT : A0	FOLIO : 1	ECHELLE : 1/5000 - 1/10 000
Numéro du plan : P 2 ZON - 001 A 26/11/2021		
Index	Date	Observation
A	26/11/2021	Première édition
2/000	21726-2169	f:\net\2169-21726.dwg
		80, rue des Courbes 63100 LAVAUR Tél. 04 77 47 17 17 www.somival.fr
Destiné par : Fanny TOURNE	Vérifié par : Christophe VEZINE	Validé par : Christophe VEZINE